



La Lettre Du DDEN

www.dden-fed.org

15 octobre 2026

Numéro 306

Lycées publics et privés, le cloisonnement de deux systèmes



Bien que nos missions de DDEN soient afférentes à l'École, on ne peut rester indifférents aux questions relatives à l'enseignement secondaire en tant que citoyen. D'autant plus que notre système éducatif souffre d'un pilotage instable et aléatoire avec une succession de ministres dont l'une est restée 23 jours, une autre trois mois... huit ministres de l'Éducation nationale en moins de cinq ans.

Qui peut s'étonner de voir les problèmes actuels des lycées en France ? Ceux-ci se traduisent par un vaste mouvement de contestation et de blocages d'établissements. Les principales revendications et difficultés soulevées par les élèves et les enseignants énumèrent : **le manque de moyens humains, la vétusté des infrastructures, l'orientation et le stress liés à Parcoursup, des emplois du temps**

épuisants, la santé mentale des jeunes. Impensable que le ministère découvre ces questions et réagisse dix jours après le début du mouvement en laissant se développer la violence pour ne pas répondre à des revendications bien connues. Il suffisait de lire les constats de cette enquête incroyablement documentée est publiée dans le quotidien *Le Monde* du 18 janvier 2023 avec de multiples graphiques qui émanent du ministère sont publiés sous le titre : **"De l'École alsacienne à Saint-Jean-de-Passy, ces lycées parisiens privés très bien dotés par rapport au public"**.

Citons : ...*"Les établissements privés de la capitale disposent de plus d'heures d'enseignement rapportées au nombre d'élèves que leurs homologues du public."* **Ce constat parisien existe dans tout le pays, dans toutes les régions :** « Paris offre un exemple, à l'échelle d'une ville, des effets de la coexistence de l'enseignement public et de l'enseignement privé sous contrat, réunis sous **la même bannière de l'Éducation nationale mais soumis à des règles différentes.** Les écarts de mixité sociale, dans un environnement très concurrentiel, en sont la manifestation la plus connue."... **"Le cloisonnement des deux systèmes aboutit à d'autres divergences, moins connues. Le Monde a eu accès à une base de données interne à l'Éducation nationale, dont l'analyse révèle d'importants écarts en matière d'allocation des financements de l'État au sein des établissements, selon qu'ils appartiennent au privé sous contrat ou au public. Ces chiffres confidentiels – que Le Monde n'a pu consulter que pour Paris "...Un taux d'encadrement meilleur dans le privé"... "Classes moins chargées dans le privé "...En 2021 dans les lycées généraux parisiens, le nombre moyen d'élèves par classe était ainsi de 29,7 dans le privé et de 34,2 dans le public. La proportion de classes à plus de trente-cinq élèves était également beaucoup plus faible dans le privé sous contrat, 4%, contre 35% dans le public."... « Des lycées privés mieux dotés malgré des indices de position sociale plus élevés que l'enseignement public ».**

Les régions qui financent le moins les lycées publics sont aussi celles qui subventionnent le plus les investissements des lycées privés catholiques alors que ces dépenses publiques sont facultatives voire interdites et bénéficient le plus souvent à des congrégations propriétaires.

Cette semaine, madame PÉCRESSÉ a déclaré « *les lycéens d'Île-de-France sont sans doute les plus aidés du monde pour étudier* ». Et bien non ... l'Île-de-France est celle, en France, pour qui les dépenses régionales sont les plus faibles ! C'est faux Madame PÉCRESSÉ la région Île-de-

France est en dernière position ! **Par-delà le forfait d'externat que la région Île-de-France verse aux lycées privés, conformément à la loi, ces établissements ont reçu 12,5 millions de subventions facultatives en 2024 pour financer des travaux de rénovation. Les dépenses de la région Île-de-France consacrées au forfait d'externat obligatoirement versé aux établissements privés avaient dépassé en 2023, par élève, la dotation globale de fonctionnement versée aux lycées publics.**

Dans une enquête du quotidien *L'Humanité* du 25 janvier 2024, on peut lire : *« Comme Stanislas – « Stan », pour les intimes –, le lycée privé Sainte-Geneviève, à Versailles, a son petit surnom : « Ginette ». Son usage distingue les initiés ; il est repris jusque dans la com de ce très chic établissement sous contrat avec l'État, installé sous les arcades aujourd'hui vitrées de l'ancien couvent des Sœurs du Cénacle. Le lycée, fondé par les jésuites, se flatte de compter parmi ses élèves bien des figures de l'élite économique, culturelle, politique. Parmi elles, Valérie PÉCRESSE, la présidente de droite du Conseil régional d'Île-de-France, a arpenté ses travées lustrées ».* **Coïncidence ?**

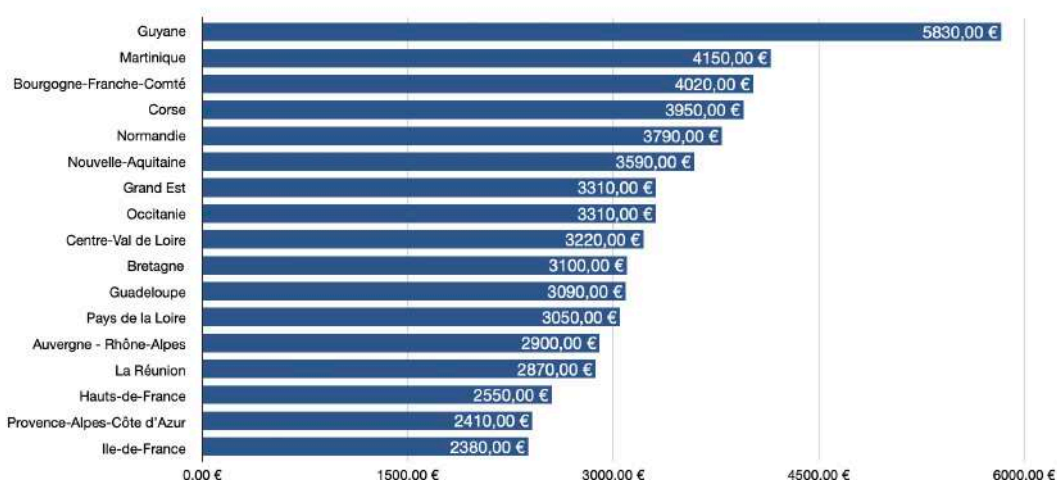
Des subventions facultatives voire interdites **attribuées sur une base discrétionnaire** dans toutes les régions, une grande partie des départements et des communes pour du surfinancement occulté de fonctionnement ou d'investissement. La Cour des comptes a toujours refusé aux organisations laïques de publier ces comparaisons entre lycées publics et privés. La loi DEBRÉ, pour laquelle la Fédération des DDEN continue de demander son abrogation au nom du Serment de Vincennes, a été imposée dans une explosion de la démographie scolaire. Cette loi prétendait se situer dans une démarche complémentaire à l'institution scolaire publique. Ce dispositif législatif aujourd'hui détourné par l'enseignement catholique dans une démarche concordataire concurrentielle de l'école laïque vise à, dit-il, faire imploser le *« le monopole de l'enseignement public »* dans une chute démographique inquiétante au regard de l'abandon institutionnel de l'institution scolaire et son soutien pour une école privée.

Faut-il, encore, s'interdire de poser la question de ce séparatisme clérical subventionné et se résigner à ne plus aborder ses conséquences sur la mixité sociale génératrice de violences, le démantèlement de l'Éducation nationale pour mettre à mal la citoyenneté, et la laïcité pour la convivance.

Eddy Khaldi

La région Ile-de-France est celle qui investit le moins dans les lycées

Dépenses totales par lycéen et par an des régions et Collectivités Territoriales Uniques (CTU) entre 2021 et 2023, en euros constants de 2023



Source : Ministère de l'Éducation nationale - © Alternatives Economiques

Financement des lycées

Les régions qui financent le moins les lycées publics sont aussi celles qui subventionnent le plus les investissements des lycées privés catholiques alors que ces dépenses publiques sont facultatives voire interdites et bénéficient le plus souvent à des congrégations propriétaires.

Cette semaine, Madame PÉCRESSE a déclaré « les lycéens d'Île-de-France sont sans doute les plus aidés du monde pour étudier » et bien non ... ils sont ceux, en France, pour qui les dépenses régionales sont les plus faibles !



Sommaire :

- **Édito : Lycées publics et privés, le cloisonnement de deux systèmes.** (Page 1 et 2)
- **Congrès National des DDEN : Tous les résultats des votes** (Page 3)
- **Communiqué » du Collectif Laïque National** (Page 4)
- **Éducation : Projet de loi de finance 2027** (Page 5)
- **Les personnels de l'Éducation : quelques données saillantes** (Page 6)
- **3024 remplaçants et des questions...** (Page 7)
- **Unanimité Syndicale...** (Page 8 et 9)
- **Vie des Unions : Réunion de rentrée des DDEN de Vaucluse** (Page 10)

Attention : Les titres soulignés et la plupart des images sont des liens vers une page internet ou vers un document. N'hésitez pas à cliquer sur ces éléments d'information.

Congrès national des DDEN du 30 septembre 2026 : Tous les résultats des votes

Vous trouverez ci-joints les votes exprimés, par les participants au congrès national du mercredi 30 septembre 2026 tenu en visioconférence.

- Votes sur le Rapport d'activité

Pour : 99%

- Votes sur le Rapport financier

Pour : 97%

- Votes sur le Rapport des vérificateurs aux compte

Pour : 99%

- Vote sur le Budget prévisionnel 2026

Pour : 96%

- Candidats élus au Conseil fédéral

Élus pour **3 ans**

Carmen ESCLOPÉ (Pyrénées-Orientales)

Pierre PALENCIANO (Paris)

Camille HYBOIS (Morbihan)

Thierry DUMONT (Allier)

Eddy KHALDI (Val de Marne)

- Candidats élus à la Vérification aux comptes

Élus pour **1 an**

BARTEGI Alexandre (Yvelines)

NICOLAS Bernard (Allier)

TANGUY Christian (Morbihan)

- Motion 1 de la Fédération « La Fédération des DDEN, sentinelle de l'École depuis 120 ans »

Votes : Pour 99%

- Motion 2 de la Fédération « Reconstruire l'École Laïque et Républicaine »

Votes : Pour 100%

[Texte introductif et motions en consultation ici](#)

Directeur de la publication :
Eddy KHALDI

Rédactrice en chef :
Martine DELDEM

Mise en page rédactionnelle :
Pierre MIMRAN



Communiqué du Collectif Laïque National.



Visite du Pape : déplacement « apostolique » ou immixtion politique ?

Le Collectif Laïque National, attaché à la loi de 1905, n'oublie pas que la visite du Pape en France et les manifestations publiques qui l'ont accompagnée relèvent du libre exercice des cultes. Néanmoins, il ne peut que regretter qu'à cette occasion, le principe de « séparation des Eglises et de l'Etat », fondement de la laïcité de la République, ait été malmené.

L'occupation spectaculaire de l'espace public par une seule religion et la monopolisation 4 jours durant d'une chaîne TV de service public interrogent.

Le Collectif dénonce particulièrement la tribune offerte au chef de l'Eglise catholique pour interférer directement dans la vie publique en France :

- Détournement de la laïcité par l'adjectif « juste » « *pour que l'Etat et les institutions religieuses dialoguent ensemble et unissent leurs forces au service du bien commun* ». Autrement dit remplacer la « séparation » par son contraire : un nouveau Concordat ?
- Dénonciation des lois de la République sur l'IVG et l'aide active à mourir, au nom d'un « droit à la vie » négateur des droits des femmes et des hommes de pouvoir librement et dignement disposer de leur corps durant toute leur vie jusqu'à son terme ;
- Insistance sur le rôle de l'école catholique, abusivement présentée comme d'intérêt public, et choix d'une rencontre avec une école hors contrat : manifestement, la loi Debré ne suffit plus à l'Eglise.

Le Collectif s'interroge également sur l'usage des deniers publics. Par exemple, s'il est vrai que les 27 Millions d'Euros engagés par l'Eglise doivent être couverts par des dons privés, on rappellera que les donateurs bénéficient d'une réduction d'impôt sur le revenu de 66% du montant versé (plafonné). Il s'agit d'une subvention de l'Etat à un culte contraire à la loi de 1905.

Le Collectif déplore que la République ait consacré à cette visite papale des moyens et une pompe dont aucun chef d'Etat ne bénéficie d'ordinaire. C'est accorder à un seul culte une faveur inconnue de tous les autres, et disproportionnée au regard de sa représentativité sociale. C'est condamner à l'invisibilité la majorité des Français, qui ne partage pas de conviction religieuse.

Fait à Paris, le 02 octobre 2026

LES ASSOCIATIONS SIGNATAIRES

Agir pour la Laïcité et les valeurs républicains
Association Européenne de la Pensée Libre (A.E.P.L.)
Association Laïcité-Liberté
Chevalier de la Barre (Le)
Comité - Laïcité - République
Comité de réflexion et d'action laïque - CREAL76
Fédération Nationale des Délégués Départementaux de l'Education Nationale (D.D.E.N.)
Grand Orient de France
Grand Orient Latino Américain
Grande Loge Mixte Universelle
Laïcité 18
Ligue du Droit International des Femmes (la) - (L.D.I.F.)
Observatoire de la Laïcité de Saint-Denis (OLSD)
Union des Familles Laïques - (U.F.A.L.)
Unité Laïque

Éducation : Projet de loi de finances 2027

+ 3 257 emplois pour l'enseignement scolaire (dépêche complétée)

Le projet de loi de finances 2027, présenté en Conseil des ministres, prévoit une augmentation du budget de l'enseignement scolaire qui passe de 64,43Md€ à **65,53 Md€**.

Ses représentants font valoir qu'est prévue une diminution des effectifs de 180 000 élèves, mais que ne sont supprimés que 1 588 **emplois** (au lieu de 9600) , dont 1 250 pour l'enseignement public qui se répartirait a priori en 414 pour le 1er degré et 836 pour le second degré, une répartition appelée à évoluer, d'autant que sont prévus 335 postes supplémentaires pour les ULIS et les élèves atteints de troubles autistiques. S'y ajouteraient 46 postes pour **l'enseignement agricole**.

Sont également prévus une centaine d'emplois supplémentaires de **PsyEN**, une centaine de **conseiller de service social**, une centaine d'**infirmier.e**, 4 pour le recueil des signalements (affectés à Jeunesse & sports), 200 emplois de **CPE** et 1 **300** d'AESH. Il faut aussi compter avec 3 041 postes pour les **lauréats des concours**, élèves fonctionnaires ou stagiaires (comptés chacun pour un emploi). Au total donc, le plafond d'emplois augmenterait de 3 257 emplois.

A noter que sont prévus 13 M€ pour la sécurisation des **systèmes d'information** du ministère, une augmentation de 3,4 M€ par rapport à la loi de finances initiales 2026 du budget destiné aux **internats** d'excellence, que les dispositifs "**Devoirs faits**" et "Ecole ouverte" sont reconduits, de même que le dispositif **Pacte**, mais, semble-t-il, essentiellement pour "améliorer le taux de remplacement de courte durée". Le ministère maintient également son "niveau d'engagement au profit des constructions scolaires à **Mayotte**".

A noter également dans d'autres ministères, la création de 50 ETP pour la **PJJ** (protection judiciaire de la jeunesse), 500 M€ pour l'agence du **service civique**, ce qui devrait permettre l'accueil de 135 000 jeunes, la reconduite "à l'identique" du **Pass Culture** (137,5 M€) tandis que le **Pass'Sport** est transféré aux CAF (caisses d'allocations familiales).

Informations émanant du ministère de l'Éducation nationale et du ministère du budget <https://www.budget.gouv.fr/documentation/file-download/33496>

1er degré : c'est la maternelle qui supporte la baisse démographique

Le PLF 2027 prévoit, pour le 1er degré, un plafond d'emploi de 343 912 ETP, soit 2015 ETP de plus que le PLF de l'année dernière.

L'école maternelle perd quelque 4 527 ETP (81 648 vs 86 175).

L'école élémentaire en gagne 2 670 (175 77 vs 173 104)

L'action "Besoins éducatifs particuliers" gagne quelques ETP (25 000 vs 24 874)

La formation des enseignants en gagne plus de 1 170 (8 075 vs 6 915)

Les moyens de remplacements en gagnent 166 (28 935 vs 28 769)

L'encadrement pédagogique en gagne plus de 651 (21 343 vs 20 692)

L'action "personnels en situations diverses" passe de 1 368 à 1 745

Le budget total du programme passe de 27,912 Md€ à 28,524 Md€

Les personnels de l'Éducation nationale : quelques données saillantes

L'Éducation nationale publie son "panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire", un fort volume de 360 pages dont voici quelques données saillantes.

- Les trois quarts des agents de l'Éducation nationale sont fonctionnaires ou assimilés(...). La part des **contractuels** et maîtres délégués parmi l'ensemble des personnels est passée de 14% en 2015 à 25% en 2025.
- Une majorité des **personnels de direction** sont des femmes (56%).
- À la rentrée 2025, sur l'ensemble des personnels en mission d'enseignement ou directeurs d'école dans le premier degré public, 13% exercent des fonctions de **direction** (dont 2% totalement déchargées)."

"L'**attractivité** est élevée pour les concours de personnels administratifs, sociaux et de santé (ASS), avec huit présents pour un poste, et pour les concours de conseillers principaux d'éducation (CPE) avec sept présents pour un poste.

"94 200 AESH sont en CDI à la rentrée 2025, ce qui représente 68% d'entre eux", il faut aussi compter 560 **APSH** (accompagnants de personnels en situation de handicap).

"Les métiers de l'enseignement scolaire impliquent un contact permanent avec des publics — élèves, familles — susceptibles de générer des exigences émotionnelles importantes. Toutes missions confondues, un quart des personnels ressentent souvent un sentiment d'isolement dans l'exercice de leur métier."

Le panorama : <https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/document/panorama-des-personnels-2025-2026-521122.pdf>



3 024 remplaçants et des questions : enseigneront-ils dans leur discipline ? Que se passera-t-il quand arrivera la grippe ?

Le ministre de l'éducation nationale était, ce vendredi 9 octobre dans un lycée de Cachan (et non pas au lycée Pauline Roland de Chevilly-la-Rue comme prévu initialement) et il a répondu aux journalistes lors d'une mini-conférence de presse ("micro tendu" dans le jargon du métier). Il a évoqué la mobilisation d'ici mardi au plus tard des 3 024 enseignants "TZR" (titulaires sur zone de remplacement) qui sont actuellement en attente d'une affectation.

Il a indiqué, très brièvement, que certains professeurs pourraient être affectés "hors discipline" pour venir "en soutien". Il n'a pas précisé si ce serait sur des disciplines voisines (par exemple un professeur de physique-chimie qui donnerait des cours de maths) ni ce qu'il fallait entendre par "soutien". Il n'a pas non plus évoqué la reconstitution de ce stock de remplaçants disponibles pour pallier les absences dues à la grippe ou aux congés de maternité, et qui sont chaque année mis en réserve.

Il a par ailleurs évalué à "plusieurs centaines", près d'un millier, le nombre des contractuels qui vont être recrutés après un entretien avec un inspecteur pour juger de leurs compétences, sans dire de quels moyens disposeront les rectorats pour ces recrutements pour lesquels ils n'avaient jusqu'à présent pas de budget, ni combien d'IA-IPR vont pouvoir être mobilisés pour conduire ces entretiens.



© Chaunu - paru dans Ouest France

Labellisation des manuels, conditions de passation des questionnaires VSS*, répression du mouvement lycéen : Unanimité Syndicale

*(Violences Sexistes et sexuelles)

- Labellisation des manuels scolaires

Paru dans [Scolaire](#) le vendredi 02 octobre 2026.

À l'occasion de la réunion, le 1er octobre, du CSE (le Conseil Supérieur de l'Éducation), les organisations syndicales unanimes ont émis des vœux.

Elles ont redit leur opposition à la **labellisation des manuels**. La CFDT, la CGT Educ'action, la FNEC-FP-FO, la FSU, le SNALC, SUD Education et l'UNSA rappellent dans ce "vœu" que ce projet "a déjà suscité une opposition unanime il y a à peine deux ans". Elles rappellent aussi que la liberté d'édition (pour les éditeurs) et la liberté de choix de leurs manuels et liberté d'usage (pour les enseignants) datent de 1880 et elles demandent au ministre "d'abandonner cette nouvelle tentative".



© David - Paru dans la Nouvelle République

- "Violences sexistes et sexuelles, harcèlement" : le projet de décret qui met en place les questionnaires

Un projet de décret vise à imposer aux établissements publics et privés sous-contrat de proposer aux élèves des questionnaires relatifs aux VSS à partir de la classe de grande section et des questionnaires relatifs au harcèlement à partir de la classe de CE2. Ce projet de décret a été présenté jeudi 1er octobre au Conseil supérieur de l'éducation.

Un autre vœu présenté par la CFDT (public et privé), la FAGE, la FCPE, la FSU, le SNALC, SUD éducation, l'Union étudiante, l'UNSA porte sur le **"questionnaire VSS"** qui, malgré les corrections qui y ont été apportées, reste "un dispositif inadapté aux enjeux pourtant majeurs de luttes contre les violences sexuelles faites aux mineur(e)s. Les signataires dénoncent "la précipitation autour de ce dispositif et demandent que soient définies des modalités de passation qui garantissent que "le recueil de la parole d'un enfant (...) soit exclusivement mené par des personnels santé-psycho-sociaux", ce qui suppose d'ailleurs de financer leurs frais de déplacement. Ils exigent "qu'aucune pression ne s'exerce pour une passation avant les congés de fin d'année ni ne dispense du binôme constitué d'un personnel des équipes enseignantes ou d'éducation et d'un personnel santé-psycho-social".



**Je soutiens les
DDEN**



**Je deviens
DDEN**



**Je veux un DDEN pour
mon école**

Vie des Unions : La réunion de rentrée des DDEN Vaucluse samedi 26 septembre 2026

Rôle et missions officielles du DDEN

Nos obligations : participer aux conseils d'école dont nous sommes membres de droit avec droit de vote, enquête annuelle sur le 1^{er} trimestre. Le rapport de visite est envoyé à l'Inspecteur/trice de circonscription, au maire et à la direction de l'école.

Nous exerçons une fonction de contrôle, de vigilance, de propositions.

RAPPORT ANNUEL DE VISITE D'ECOLE

Code de l'Éducation (Article D241-31) Les délégués départementaux de l'Éducation Nationale communiquent aux Inspecteurs de l'Éducation Nationale et à la municipalité tous les renseignements utiles qu'ils ont pu obtenir lors de leurs visites dans les écoles.

Chaque délégué correspond avec les autorités locales auxquelles il doit adresser ses rapports pour tout ce qui regarde l'État et les besoins de l'enseignement préélémentaire et élémentaire dans sa délégation

Les DDEN en chiffres au 26 septembre 2026

92 DDEN répartis sur la moitié des écoles du département.

Fonctionnement associatif de notre Union

Écoles fleuries et potagères et Samuel Paty : « Se construire Citoyen

En Vaucluse une action pédagogique départementale en partenariat avec l'OCCE (Office Central de la Coopération à l'Ecole) et le Naturoptère de Sérignan du Comtat

Les journées de la laïcité autour du 9 décembre : Quinzaine de la laïcité, Plantation d'arbres de la Laïcité, Conférence de presse, conférence-débat

Mutuelle Assurance Elèves (MAE Solidarité)

La MAE Solidarité est intervenue auprès des DDEN pour présenter leurs outils pédagogiques à disposition des écoles. Les DDEN les présenteront aux équipes pédagogiques à l'occasion du premier conseil d'école.



« Rôle et Fonctionnement du Défenseur des Droits » avec la participation du délégué référent « Droit de l'Enfant » pour le département de Vaucluse.

Défense des droits des usagers des services publics

(exemple : une personne qui ne touche plus ses allocations depuis plusieurs mois mais qui

n'arrive pas à avoir une réponse de l'administration), Défense et promotion des droits de l'enfant

(exemple : un enfant que l'on refuse d'inscrire à l'école) mais aussi Lutte contre les discriminations et promotion de l'égalité, Respect de la déontologie des professionnels de la sécurité, Orientation et protection des lanceurs d'alerte.

